

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

**Un accompagnement sur-mesure
vers la reconnaissance officielle de
vos compétences professionnelles**

 **Esthétique, cosmétique, parfumerie**

 **Sanitaire et social**

Kalyana Sundari

Juin 2025



- 4. DE L'EXCELLENCE A L'EXPERIENCE**
- 5. TOUT SAVOIR SUR LA VAE**
- 7. LA VAE, UNE DEMARCHE STRUCTUREE ET ENGAGEE**
- 10. LES DOCUMENTS DE LA VAE**
- 11. FAIRE LES BONS CHOIX POUR UNE VAE REUSSIE**
- 12. L'ETUDE PERSONNALISEE POUR DEMARRER LE PARCOURS VAE**
- 13. PROUVER MES COMPETENCES ET CONVAINCERE LE JURY**
- 14. LA VAE BY KALYANA SUNDARI, UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE**
- 17. METIERS DE L'ESTHETIQUE, COSMETIQUE, PARFUMERIE**
- 19. LES METIERS DU SANITAIRE ET SOCIAL**
- 20. NOS MODULES D'ACCOMPAGNEMENT VAE**
- 26. VOUS ACCOMPAGNER PAS A PAS : INFORMATIONS PRATIQUES**

DE L'EXCELLENCE À L'EXPÉRIENCE



Sylvie ANSELME
Fondatrice de
Kalyana Sundari

Kalyana Sundari, 3 univers en synergie pour votre épanouissement personnel

Issu du Sanskrit, Kalyana Sundari évoque le bien-être harmonieux et la beauté rayonnante qui naissent quand le corps, l'esprit et les aspirations s'épanouissent ensemble.

Ma passion au service de votre bien-être et de votre beauté depuis plus de 30 ans

Esthéticienne depuis 1992, J'allie ma passion et mon expertise pour sublimer la beauté et le bien-être.

Formatrice professionnelle pour adultes et accompagnatrice VAE, en 2016 j'ai créé un lieu unique où l'apprentissage, l'entrepreneuriat, le bien-être et la beauté, se rencontrent dans une atmosphère professionnelle, conviviale et bienveillante.

Ce concept inédit réunit un centre de formation, un institut de beauté et un espace coworking pour les professionnels de la beauté et du bien-être.

● L'institut de beauté

Un espace réservé à la beauté et au bien-être.

L'institut de beauté Kalyana Sundari accueille une clientèle mixte dans un cadre chaleureux et professionnel pour offrir à chacun un voyage sensoriel extraordinaire.

● Le centre de formation

Transmettre l'excellence, former les talents de demain.

Le centre de formation Kalyana Sundari prépare les candidats libres à l'examen du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie et accompagne les professionnels à la VAE pour développer leur potentiel et faire évoluer leurs compétences.

● L'espace coworking beauté

Une opportunité pour entreprendre et briller professionnellement.

L'espace coworking beauté offre aux indépendants un lieu équipé et prêt à l'emploi pour exercer en toute sécurité et liberté.

TOUT SAVOIR SUR LA VAE

La validation des acquis de l'expérience, c'est une véritable opportunité pour **toutes personnes actives désirant accéder rapidement à une qualification officielle, sans revenir dans le processus de la formation initiale.**

La VAE s'adresse donc, à celles et ceux qui ont déjà des compétences, mais n'ont pas le diplôme correspondant. Ce dispositif permet de faire reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises tout au long de votre parcours, que vous soyez salarié, indépendant, bénévole ou issu de l'engagement citoyen.

Outil essentiel pour encourager l'évolution positive des individus, **la VAE facilite l'insertion ou le maintien des personnes dans l'emploi durable et favorise la transition professionnelle.**

DIFFÉRENCE ENTRE VAE ET FORMATION

La VAE permet de valoriser l'expérience professionnelle acquise par l'individu et de la reconnaître en lui délivrant une **certification** inscrite au registre national des certifications professionnelles (RNCP).

Tandis que la formation (initiale, continue ou professionnelle) permet d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences.



La validation des acquis de l'expérience, une passerelle sûre vers la plénitude des individus !

8 Bonnes raisons de faire une VAE

- **Sécuriser et protéger son parcours professionnel** tout en maintenant un bon niveau de salaire dans le cas d'un changement d'entreprise, d'emploi ou de trajectoire.
- **Evoluer professionnellement** à des postes différents. / **Accéder** à plus de responsabilités pour décrocher une promotion.
- **Valoriser** ses compétences et son expertise professionnelle.
- **Etre reconnu(e) et obtenir rapidement (entre 3 et 12 mois) une certification officielle, sans retourner en formation.**
- **Mettre en cohérence** certification et niveau de responsabilité.
- **Obtenir un niveau de qualification** permettant d'accéder à une formation de niveau supérieur.
- **Faciliter le retour à l'emploi et développer l'employabilité.**
- **Développer la confiance en Soi.**



REUNION D'INFORMATION SUR LA VAE

Comprendre la VAE, ses objectifs et les étapes clés

Un vendredi par mois, de 18h à 19h30

Inscription obligatoire : <https://forms.gle/15LsqzNitJw4CzZJ7>

LA VAE, UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE ET ENGAGÉE

LA VAE, UN ENGAGEMENT PERSONNEL FORT !

Entreprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité, cela vous demande une réelle implication et de la motivation pour relever ce défi seule ou avec un Architecte accompagnateur de parcours (AAP).

C'est un investissement personnel complet, qui nécessite du temps, de l'organisation et une véritable réflexion sur votre parcours professionnel.

Chaque étape demande de l'engagement pour analyser son expérience, sélectionner les situations significatives, rassembler les preuves ainsi que pour rédiger un dossier authentique et structuré.

LES ÉTAPES DU PARCOURS VAE

Le parcours VAE comprend plusieurs phases successives :

1/ Information et orientation – Participation à la réunion d'information.

2/ Demande de la recevabilité – Etude personnalisée du parcours et décision du certificateur.

3/ Accompagnement à la rédaction du dossier – Aide méthodologique, analyse des activités, mise en forme des preuves.

4/ Dépôt du livret 2 – Dossier de preuves détaillant vos compétences.

5/ Soutenance du livret 2 – Présentation de votre parcours et de vos compétences, échange avec le jury de validation.

6/ Résultats de la VAE – Décision du jury.

7/ L'entretien post-jury (facultatif) – Echange avec l'Architecte Accompagnateur de parcours pour continuer le processus d'évolution ou encore pour réajuster le projet de VAE en cas de non-validation ou de validation partielle.

DÉCISIONS POSSIBLES DU JURY DE VALIDATION

Validation totale, félicitations !

Le jury valide la totalité de vos compétences.

Vous obtenez une certification qui a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

Validation partielle, nouvelle chance !

Le jury reconnaît une partie de votre savoir-faire et valide certains blocs de compétences de la certification.

Vous conservez le bénéfice de vos acquis et pourrez valider les parties manquantes.

Non validation, ne vous découragez pas !

Le jury ne valide aucune compétence.

Repensez la certification visée, votre stratégie, boostez et renforcez votre niveau de compétences, ... **Bref, allez de l'avant !**

LA VAE, UNE VRAIE CHANCE D'ÊTRE DIPLÔMÉ !

La Validation des acquis de l'expérience (VAE)

83%
Réussite

5 candidats à la VAE sur 6 ont validé totalement ou partiellement un diplôme (moyenne de 2021 à 2024).

TOUTES LES EXPÉRIENCES COMPTENT !

Vous devez considérer votre parcours professionnel dans sa globalité.

Qu'elles soient réalisées lors de stages ou encore de missions d'intérim, en France ou à l'étranger, exercées en continu ou en discontinu, à temps partiel ou à temps plein, de manière bénévole ou volontaire, vos activités professionnelles en lien avec le RAP sont prises en compte.

Il en est de même pour tous les autres acquis personnels et professionnels non liés à la certification visée.

ALTERNANCE ET ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION

Les périodes de formation effectuées en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ainsi que les actions de professionnalisation (formations, stages et spécialités complémentaires) peuvent être jugées valables dans certains cas.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Une expérience minimale

Pour être éligible à la VAE, vous devez obligatoirement justifier d'au moins une année (ou un cumul de 1607 heures) d'expérience professionnelle en lien direct avec la certification visée.

Cette expérience doit permettre d'attester de la maîtrise réelle des compétences du référentiel des activités professionnelles (RAP).

 **Testez votre éligibilité à la VAE**

LES DOCUMENTS DE LA VAE

La démarche de VAE s'appuie sur des documents officiels incontournables, qui encadrent et valident chaque étape du processus.

LE LIVRET 1

Le **livret 1** retrace l'ensemble de votre parcours et de vos expériences en lien avec la certification visée.

Il permet, au certificateur de vérifier que vous répondez aux critères légaux pour accéder à la VAE.

La constitution du **livret 1** est la première étape du processus de VAE. C'est le point de départ pour faire la demande de "**recevabilité**".

Le livret 1 peut être déposé auprès de l'organisme certificateur à tout moment de l'année. Après transmission et traitement de votre demande, le certificateur vous répond par écrit en vous indiquant si votre candidature est recevable ou si des éléments complémentaires sont nécessaires pour finaliser l'étude.

LE LIVRET 2

A partir de l'analyse de vos expériences en lien avec la certification visée, vous devez rédiger le **livret 2**.

La conception de ce dossier de preuves consiste à faire une description détaillée de l'expérience professionnelle, des activités et des tâches professionnelles les plus pertinentes réalisées en lien avec la certification choisie.

Avec le référentiel des activités professionnelles, ce document servira de support lors de l'entretien de validation.

Le référentiel des activités professionnelles (RAP)

Le référentiel des activités professionnelles présente les missions et compétences attendues pour le diplôme.

Il permet de sélectionner les expériences pertinentes, de structurer le livret 2, de constituer un dossier cohérent et de répondre aux attentes du jury.

FAIRE LES BONS CHOIX POUR UNE VAE RÉUSSIE

DÉFINIR UN RYTHME ADAPTÉ

La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel sur la base de l'expérience acquise.

Selon votre parcours et vos objectifs, vous pouvez choisir de faire :

- **Une VAE Globale**

Vous demandez la validation de l'intégralité du diplôme. Votre dossier présente l'ensemble des compétences attendues dans le référentiel.

- **Une VAE par Blocs de Compétences**

Vous avez la possibilité de choisir de valider un ou plusieurs blocs de compétences indépendamment, en fonction de votre expérience.

Les blocs validés sont acquis définitivement et peuvent être complétés à tout moment pour obtenir le diplôme complet.

VISER LA CERTIFICATION JUSTE

Pour choisir le diplôme, le titre professionnel ou le certificat de qualification professionnelle (CQP) correspondant le mieux à vos expériences et aux attentes du référentiel de certification, il est important de vérifier que les savoir-faire acquis au cours de votre parcours représentent au moins 80% des compétences exigées par le cadre de référence de la qualification visée.

Le rapprochement de vos savoir-faire avec les compétences exigées par le RAP permet de déterminer la certification la plus adaptée à votre parcours et vos expériences professionnelles.

SÉLECTIONNER DES ACTIVITÉS PERTINENTES

Privilégiez surtout les activités et les tâches correspondant au travail réel effectué que vous maîtrisez le mieux.

La fréquence de l'activité est un critère déterminant à prendre en compte pour évaluer le niveau de maîtrise.

L'analyse détaillée de votre parcours personnel et professionnel, notamment en termes de compétences, permet d'établir un bilan précis de vos acquis.

L'ÉTUDE PERSONNALISÉE POUR DÉBUTER LE PARCOURS VAE

L'étude personnalisée du parcours professionnel, aussi appelée **profil expérimentiel**, est réalisée en tout début de parcours.

L'analyse personnalisée du parcours vise à examiner de manière précise l'expérience professionnelle du candidat, vérifie la cohérence du projet de validation des acquis de l'expérience avec les compétences du diplôme visé.

Le profil expérimentiel du candidat devra garantir que la demande de validation des acquis de l'expérience repose sur des activités concrètes, réellement transposables au référentiel des activités professionnelles (RAP) du diplôme visé.

L'examen rigoureux du parcours tient compte :

- De chacune des étapes de la carrière professionnelle du candidat.
- De l'identification d'activités significatives en lien avec le référentiel des activités professionnelles de la certification visée.
- De la vérification du volume expérimentiel requis.

La synthèse de l'étude personnalisée transcrite dans **le livret 1**, précise **la faisabilité du projet de validation des acquis de l'expérience** et constitue un volet essentiel lors de la demande de **recevabilité**.

MODALITÉS DE L'ÉTUDE PERSONNALISÉE DU PARCOURS

Pour vous aider à réaliser l'étude personnalisée du parcours, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement individualisé d'un architecte accompagnateur de parcours.

Lors d'échanges, à distance, vous devrez fournir un certain nombre de documents et d'informations personnelles qui serviront de supports à l'analyse détaillée de votre parcours.

Une fois votre dossier de faisabilité (le livret 1 dématérialisé dûment complété et les justificatifs ayant servi à l'étude personnalisée du parcours) constitué, vous pourrez le déposer à tout moment de l'année, sur la plateforme de France VAE.

Vous recevrez automatiquement une réponse écrite vous notifiant la recevabilité ou non de votre demande de VAE dans un délai de 2 à 3 mois.

 **Réaliser mon étude personnalisée**

PROUVER MES COMPÉTENCES ET CONVAINCRE LE JURY

RÉDACTION DU LIVRET 2

La rédaction du Livret 2 constitue une étape déterminante du parcours VAE.

Elle consiste à décrire de manière précise, argumentée et structurée l'ensemble des compétences acquises au cours de votre expérience professionnelle.

A travers des situations de travail concrètes, vous expliquez vos méthodes, vos responsabilités, vos savoir-faire techniques, votre maîtrise des gestes professionnels.

Cette étape demande de la rigueur ainsi qu'une analyse réflexive de votre pratique et la capacité à valoriser ce que vous faites au quotidien.

Le Livret 2 devient la preuve écrite de votre expertise et de l'adéquation de votre parcours avec le diplôme visé.

Pour enrichir votre livret 2 et qu'il reflète pleinement votre expérience, il est essentiel de présenter au moins trois activités réalisées au cours de votre parcours.

 **Rédiger gratuitement une activité**

ENTRETIEN AVEC LE JURY

L'entretien avec le jury vous permet de clarifier, d'expliquer et d'illustrer les situations présentées dans votre Livret 2.

Ce moment d'échange vise à vérifier votre compréhension du métier, la cohérence de votre expérience et la portée réelle de vos compétences.

Le jury peut vous interroger sur des situations vécues, vos choix professionnels, vos pratiques techniques ou votre posture.

Cet entretien est l'occasion de montrer votre assurance, votre professionnalisme et votre capacité à analyser votre propre pratique.

Bien préparé, l'entretien devient un espace privilégié pour convaincre le jury et confirmer la légitimité de votre demande de validation.

 **Préparer à l'entretien avec le jury**

LA VAE BY KALYANA SUNDARI, UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

Votre confiance nous inspire !

Année après année, vous êtes plus nombreux à nous recommander.

Merci

Taux de recommandation du centre de formation.

80%

De nos stagiaires nous ont fait confiance en 2024

67%

De nos stagiaires nous ont fait confiance en 2023

57%

De nos stagiaires nous ont fait confiance en 2022

Notre mission est de vous guider, de vous aider à valoriser vos compétences, à comprendre les attentes du jury afin de bâtir un dossier solide et cohérent.

Nous vous soutenons à chaque moment clé de votre démarche pour que votre VAE devienne une réussite et une véritable reconnaissance de votre expérience.

DES ÉTAPES ESSENTIELLES, UN RYTHME ADAPTÉ

1/ Vérification de votre éligibilité au dispositif

Réalisez le test rapide d'éligibilité via ce lien <https://forms.gle/yjmT8mJfiW3Bd5so7> et obtenez immédiatement une réponse.

2/ Parler avec un Architecte Accompagnateur de parcours (AAP)

Pour confirmer votre éligibilité ou éventuellement pour faire un complément d'étude en cas d'éligibilité partielle ou de non éligibilité.

- 0690 97 69 42
- contact@kalyanasundariformation.com
- www.kalyanasundariformation.com
- <https://calendly.com/kalyanasundari97180>

3/ Etude de faisabilité

10 à 15 jours après la réception du dossier de candidature et le paiement des frais d'étude (150€), une solution d'accompagnement adaptée est proposée au candidat. Un plan d'action est conseillé si votre projet de VAE nécessite un complément de formation ou tout autre démarche supplémentaire.

4/ Contractualisation

L'accompagnement VAE débute à la signature du contrat. Le candidat bénéficie d'un suivi pédagogique personnalisé pendant neuf mois à partir de cette date.

Le contrat d'accompagnement VAE doit être signé par le candidat 30 jours maximum après sa réception. Passé ce délai et en l'absence de signature, il sera considéré comme caduc. La proposition d'accompagnement deviendra nulle et non avenue.

 **Obtenir plus d'informations**

NOS POINTS FORTS POUR FAVORISER VOTRE RÉUSSITE

- Un accompagnement sur-mesure, modulable, une progression adaptée à votre rythme. Vous êtes libre de choisir les modalités de passage de l'examen.
- Un diagnostic personnalisé.
- Une méthodologie rédactionnelle organisée pour concevoir le livret 2.
- Des supports accessibles, clairs et précis.
- Un suivi de qualité, un soutien global et une expertise métier depuis 1991.
- Des simulations de l'entretien oral face au jury pour une réussite optimale.

SATISFACTION ET INSERTION, DES TAUX EXCEPTIONNELS !

De 2021 à 2024, nos candidats à la VAE affichent un taux de satisfaction de 100 % concernant les supports pédagogiques utilisés durant l'accompagnement.

Une reconnaissance forte de la qualité de nos outils, conçus pour guider chaque candidat pas à pas et renforcer sa confiance tout au long du parcours.

Clairs, structurés et adaptés au niveau de chacun, ces supports constituent un véritable fil conducteur. Ils facilitent la compréhension du référentiel, éclairent les attentes du jury et aident à valoriser l'expérience professionnelle.



- **100%*** de nos candidats à la VAE sont en emploi après l'obtention d'une certification par validation.
- **100%*** occupent un poste correspondant au métier visé.
- **80%*** ont évolué professionnellement (nouveau poste, plus de responsabilités, changement de salaire).

**Données de 2021 à 2024, tous diplômes confondus. Enquête réalisée 6 mois après la fin de l'accompagnement.*

Ces taux exceptionnels témoignent de l'efficacité de notre démarche et de l'attention portée à la réussite de chaque candidat.

MÉTIER S DE L'ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE

LES CHAMPS D'ACTIVITÉ DONNANT DROIT A LA VAE DANS LES MÉTIER S DE L'ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE

Vous maîtrisez des techniques esthétiques et des savoirs comme :

- Les techniques de soins esthétiques du visage, la beauté des mains et des pieds.
- Les techniques de maquillage du visage et des ongles.
- Les techniques esthétiques liées aux phanères.
- Les techniques de merchandising.
- Les principes de la relation client.
- La connaissance de la cosmétique, de la cosmétologie et des parfums.
- La technologie des appareils de soins esthétiques.
- Les règles d'hygiène et d'asepsie.
- Les procédures de nettoyage et de désinfection.
- Les techniques spécifiques de stylisme d'ongles, de pigmentation longue durée, des massages corporels bien-être, d'embellissement des cils et des sourcils, ...

DIPLÔMES D'ÉTAT ACCESSIBLES PAR LA VAE ET LES CERTIFICATEURS

Le Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse (certificateur) décerne :

- CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie (RNCP 39030 / Niveau 3 / Enregistré le 01/01/2024)
- Bac Pro Esthétique Cosmétique Parfumerie (RNCP 36331 / Niveau 4 / Enregistré le 01/09/2022)
- BP Esthétique Cosmétique Parfumerie (RNCP 39291 / Niveau 4 / Enregistré le 01/09/2024)

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche décerne :

- BTS Métiers de l'esthétique cosmétique parfumerie (RNCP 37375 / Niveau 5 / Enregistré le 01/09/2023)

BTS Métiers de l'esthétique Cosmétique Parfumerie

75%
De réussite

*Taux de validation partielle ou totale du diplôme le plus demandé.
Données cumulées de 2021 à 2024.*



Entre 2021 et 2024, le diplôme le plus demandé dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) a été le **BTS Métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie**.

Cette forte demande s'explique par la volonté des professionnels du secteur de faire reconnaître leurs compétences, de structurer leur évolution professionnelle et de renforcer la crédibilité de leur activité.

C'est l'option "Management" qui s'impose largement comme la plus sollicitée. Elle répond en effet aux besoins de nombreux professionnels qui souhaitent développer leurs compétences en gestion d'entreprise, en management d'équipes, en stratégie commerciale et en pilotage d'institut de beauté ou de structure esthétique.

Le public candidat à cette VAE est composé majoritairement de chefs d'entreprise, souvent à la tête d'un institut de beauté, d'un espace bien-être ou d'une structure spécialisée en ongles.

Ces professionnels expérimentés recherchent une certification qui valorise leur savoir-faire, sécurise leur parcours et renforce leur position sur un marché en constante évolution.

LES MÉTIERS DU SANITAIRE ET SOCIAL

La validation des acquis de l'expérience dans le secteur sanitaire et social est un dispositif particulièrement adapté à celles et ceux qui ont **exercé des activités professionnelles auprès de personnes dépendantes, malades, âgées, en situation de handicap ou en grande précarité.**

Ces activités sont exercées à l'hôpital, dans les services d'aide et de soins à domicile, dans des établissements pour personnes en situation de handicap, en EHPAD (Etablissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes), dans des structures d'hébergement d'urgence, ...

CHAMPS D'ACTIVITÉ DU OU DE LA CANDIDAT(E) À LA VAE POUR LE DIPLÔME D'ETAT AIDE-SOIGNANT (RNCP 40692)

- Accompagnement au quotidien de la personne dans les actes essentiels de la vie courante (toilette, habillage, alimentation, déplacements, ...).
- Surveillance de l'état de santé et observation des signes cliniques.
- Participation aux soins d'hygiène, de confort et de prévention.
- Collaboration avec l'infirmier dans la mise en œuvre des soins prescrits.
- Transmission d'informations utiles à la continuité des soins.
- Participation à l'accueil, l'encadrement et l'accompagnement pédagogique des stagiaires ou nouveaux professionnels.

Le diplôme d'Etat Aide-Soignant (DEAS) enregistré au RNCP sous le numéro 40692 depuis le 01/09/2025 et décerné par le Ministère de la santé et de la prévention.

NOS MODULES D'ACCOMPAGNEMENT VAE

FORFAIT ETUDE DE FAISABILITÉ - ENTRETIEN POST JURY

Diagnostic préalable à la demande d'accompagnement VAE

VAEALC/01

1h30

150€

A partir du CV, des informations issues de la prise de contact et du dossier de candidature, l'AAP (architecte accompagnateur de parcours) réalise un inventaire précis de toutes les expériences professionnelles ainsi que des compétences du candidat.

Déroulement :

Etude de la faisabilité

1. Rendez-vous téléphonique (30 minutes)

- Analyse par l'AAP des compétences et expériences du candidat.

2. Rendez-vous téléphonique (30 minutes)

- Proposition du ou des certifications possibles.
- Orientation vers France VAE ou le DAVA pour s'inscrire à la réunion d'information obligatoire.

Entretien post jury

1. Rendez-vous téléphonique (30 minutes)

- Analyse des résultats et des perspectives d'évolution.
- Plan d'action le cas échéant en cas de non validation ou de validation partielle.

Support pédagogique (remis au candidat) :

Document de synthèse incluant le profil expérientiel et les conseils sur le ou les choix possible(s) du ou des diplôme(s) en tenant compte des ambitions du candidat.

L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Préparer l'oral d'examen

VAEALC/05

3h

200€

Préparer le candidat à la soutenance du livret 2.

Déroulement :

1. **Préparation à distance des questions par l'AAP (60 minutes)**
2. **Oraux blancs dans les conditions d'examen (2 visios ZOOM)**
 - Interrogation du candidat (45 minutes/essai).
 - Analyse des essais pour amélioration (15 minutes/essai)

Support pédagogique (remis au candidat) :

Questionnaire et guide de préparation à l'oral

LIVRET 1 - MECP

Recevoir la recevabilité

VAEALC/02

1h30

150€

Aider le candidat à constituer le dossier administratif (livret 1) pour obtenir la notification de recevabilité.

Déroulement :

1. **Rendez-vous téléphonique (60 minutes)**
 - Sélection de la certification visée par le candidat
 - Rédaction commune à distance du livret 1
2. **Rendez-vous téléphonique (30 minutes)**
 - Relecture et finalisation du livret 1.

Support pédagogique (remis au candidat) :

Livret 1 rédigé

LIVRET 2 - MECP

Aide à la rédaction du livret 2 - MECP

VAEALC/03

20h

890€

Explications du livret 2 (son contenu et les attentes du jury) et analyse du référentiel de la certification visée.

Fiches "Organisation", "Emploi", "Parcours" (60 min)

- Conseils rédactionnels pour écrire les fiches "O, E, P" (visio ZOOM).
- Présentation de modèles de livret 2 (visio ZOOM).

Corrections des fiches "O, E, P" via visio ZOOM (60 minutes)

- Le candidat rédige les fiches et les envoie par mail à l'AAP.
- Relecture, corrections et justification des corrections par l'AAP.

Rendez-vous téléphonique (30 minutes)

- Debriefing, présentation finale des fiches "O, E, P".

Etude du référentiel choisi via visio ZOOM (60 minutes)

- S'approprier le référentiel, comprendre la nuance entre "activité et "tâche".
- Identifier les activités du référentiel en lien avec les compétences du candidat et sélectionner les activités les plus appropriées.

Rendez-vous téléphonique (30 minutes)

- Choix final des activités.
- Présentation d'un modèle d'activité
- Conseils et aide rédactionnelle.

Rédaction des fiches "Activité" (4 à 5 activités - 900 minutes)

- Le candidat transmet par mail ses travaux au fur et à mesure.
- Correction, explications des corrections et debriefing/activité.
- Présentation finale de toutes les fiches "Activité" (30 minutes).

Finalisation du livret 2 (60 minutes)

- Mise en forme, relecture et corrections du livret 2 par l'AAP.
- Debriefing et explication des corrections.

LIVRET DE DEMANDE DE VALIDATION DEAS
Aide à la rédaction du dossier de preuves DEAS

VAEALC/04

28h30

1300€

Explications du livret 2 (son contenu et les attentes du jury) et analyse du référentiel du diplôme d'Etat Aide soignant.

Etude du référentiel AS via visio ZOOM (60 minutes)

- S'approprier le référentiel.
- Identifier les activités du référentiel en lien avec les compétences du candidat.
- Sélectionner une liste des activités les plus appropriées.

Rendez-vous téléphonique (30 minutes)

- Choix final des activités.
- Présentation d'un modèle de livret de validation.
- Conseils et aide rédactionnelle.

Rédaction des fiches "Activité" (1530 minutes)

- Le candidat transmet par mail ses travaux au fur et à mesure.
- Correction, explications des corrections et debriefing/activité (810 minutes maximum).
- Présentation finale de toutes les fiches "Activité" (60 minutes).

Finalisation du livret de demande de validation (90 minutes)

- Mise en forme, relecture et corrections du livret 2 par l'AAP.
- Debriefing et explication des corrections.

COACHING PREMIUM MECP

Parcours d'accompagnement global VAE MECP

VAEPRE/01

26h

~~1390€~~

1240€

REMISE -150€

Accompagnement global du candidat qui souhaite obtenir un diplôme d'Etat dans les métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie.

FORFAIT ETUDE DE FAISABILITE - ENTRETIEN POST JURY (1h30)

A partir du CV, des informations issues de la prise de contact et du dossier de candidature, l'AAP (architecte accompagnateur de parcours) réalise un inventaire précis de toutes les expériences professionnelles ainsi que des compétences du candidat.

LIVRET 1 MECP - RECEVOIR LA RECEVABILITE (1h30)

Aider le candidat à constituer le dossier administratif (livret 1) pour obtenir la notification de recevabilité.

LIVRET 2 MECP - REDIGER LE LIVRET 2 MECP (20h)

Explications du livret 2 (son contenu et les attentes du jury) et analyse du référentiel du diplôme visé.

Conseils et aide rédactionnelle.

ENTRETIEN AVEC LE JURY (3h)

Préparer la candidat à la prise de parole et à la soutenance du dossier de validation.

Selon le diplôme visé, la validation peut être totale ou partielle :

Validation globale : l'ensemble du diplôme est obtenu si toutes les compétences sont reconnues par le jury.

Validation par blocs de compétences : si certaines compétences seulement sont validées, le candidat obtient un ou plusieurs blocs du diplôme.

En cas de validation partielle, il est possible de compléter le parcours par une formation ciblée ou par une nouvelle expérience professionnelle afin de présenter ultérieurement les blocs manquants.

VALIDATION DEAS

Coaching Premium

VAEPRE/02

30h

~~1650€~~

1500€

REMISE -150€

Accompagnement global du candidat qui souhaite obtenir le DEAS

FORFAIT ETUDE DE FAISABILITE - ENTRETIEN POST JURY (1h30)

A partir du CV, des informations issues de la prise de contact et du dossier de candidature, l'AAP (architecte accompagnateur de parcours) réalise un inventaire précis de toutes les expériences professionnelles ainsi que des compétences du candidat.

LIVRET DE DEMANDE DE VALIDATION (25h30)

Explications du livret 2 (son contenu et les attentes du jury) et analyse du référentiel du diplôme d'Etat Aide soignant.

Conseils et aide rédactionnelle.

ENTRETIEN AVEC LE JURY (3h)

Préparer la candidat à la prise de parole et à la soutenance du dossier de validation.

VOUS ACCOMPAGNER PAS À PAS : INFORMATIONS PRATIQUES

ACCESSIBILITÉ, HANDICAP

Nous analysons au cas par cas les situations de handicap afin d'envisager les adaptations utiles et votre intégration dans la formation.

Dans certains cas, nous pouvons vous orienter vers les organismes les plus appropriés.

AIDES SOCIALES ET PSYCHOLOGIQUES

Nous étudions ensemble toutes vos demandes d'aides sociales et psychologiques pouvant empêcher le bon déroulement de votre formation, en vue d'apporter une solution adéquate.

Nous vous mettons aussi en relation avec notre réseau de partenaires spécialisés.

MODES DE FINANCEMENT

- **Le financement personnel**

Vous pouvez payer votre formation en plusieurs fois sans frais, par prélèvements automatiques.

A partir de 300€ d'achat, **bénéficiez d'une remise de 4% sur votre facture pour tout paiement en une fois.**

- **Le financement par un organisme (France travail, Mission locale, ...)**

Au regard de votre situation personnelle ou professionnelle, certains organismes financeurs (Mission locale, France travail, CPF, Collectivités régionale ou départementale, ...) peuvent prendre en charge tout ou partie du coût pédagogique de la formation.

Un devis sera automatiquement établi.

0690 97 69 42
www.kalyanasundariformation.com
contact@kalyanasundariformation.com
115, villa Paloma / Route Maurice SATINEAU / 97180 Sainte-Anne

Brochure éditée par Kalyana Sundari en juin 2025